

«...il faut savoir que ces enfants sont adoptables et qu'il faut en adopter davantage...L'adoption permet de les retrancher du système des foyers nourriciers et leur donne un foyer permanent et stable ainsi que des défenseurs convaincus. Notre expérience démontre que l'adoption leur fait plus de bien<sup>64</sup>.»

Dans plusieurs foyers de placement, ces enfants reçoivent effectivement de bons soins et, si la situation financière des familles d'accueil était plus favorable, nombreux seraient les parents qui adopteraient ce genre d'enfants. Ces derniers ont des besoins spéciaux en matière de soins médicaux et psychologiques ainsi que d'assistance scolaire, et les coûts sont alors trop élevés pour la famille moyenne. Un programme d'adoptions subventionnées permettrait à plus de familles d'adopter des enfants victimes du SAF ou des EAF. Même si un tel programme exigerait des dépenses supplémentaires de la part du gouvernement, il est presque certain qu'on économiserait à long terme.

Premièrement, les soins familiaux coûtent moins cher à l'État que les soins en institution. Deuxièmement, les enfants bénéficient alors d'un milieu de vie stable et affectueux, et ils ont plus de chance de devenir des citoyens sains et productifs. Dans le cas des enfants souffrant en particulier des EAF, il y a peut-être moins de risque que l'individu ait des démêlés avec le système de justice pénale.

Même si les questions d'adoption relèvent de la compétence provinciale, nous croyons que le ministre de la Santé et du Bien-être social du Canada peut marquer le pas dans ce domaine en amorçant la discussion avec ses homologues provinciaux et territoriaux. La question du soutien du revenu des familles comptant des enfants victimes du SAF ou des EAF devrait faire partie de la discussion.

#### **RECOMMANDATION N° 17**

**Le Sous-comité recommande que le ministre de la Santé et du Bien-être social du Canada prenne l'initiative et entame des consultations avec ses homologues des provinces et des territoires afin de concevoir et de réaliser des programmes visant à subventionner l'adoption d'enfants atteints du syndrome d'alcoolisme foetal et des effets de l'alcool sur le fœtus et à fournir un soutien de revenu aux familles comptant des enfants victimes du SAF et des EAF.**

#### **(K) PEUPLES AUTOCHTONES**

Le D<sup>r</sup> Richard Jock, directeur de la Commission de la santé des Premières nations, a déclaré au Sous-comité que le SAF et les EAF sont de graves problèmes dans les collectivités des Premières nations, observation déjà abordée ci-dessus. Voici l'une des recommandations que le D<sup>r</sup> Jock a formulées au Sous-comité :

«...un comité d'action très visible pour stimuler et maintenir l'intérêt de divers secteurs du pays à l'égard de la lutte contre le syndrome d'alcoolisme foetal. Je recommande également que soit créé un comité spécial des autochtones qui concentrerait ses efforts sur ce syndrome étant donné le

<sup>64</sup> Procès-verbaux, fascicule 15, p. 6.